

Définition Croisée (n.f) : 1/ Croix de pierre ou de bois divisant une fenêtre 2/ Dans un édifice religieux, point de jonction entre la nef et le transept. On parle généralement de croisée du transept. 3/ On parle enfin de croisée d'ogives, lorsque deux ogives se coupent et permettent la formation d'une voûte.

Du verbe croiser, dérivé de croix (latin crux). Victor Gay (Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance) le signale à l'année 1444 ,dans les comptes du roi René (d'Anjou) : « Ce sont les ouvraiges de maçonnerie que le roy fait faire en son chasteau de Baugé [...] y aura 7 fenestres croesées et 3 qui sont faictes, qui sont 10 croesées chascune à 6 fenestres. »



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ;avec son aimable autorisation.